

informations

Journal bimestriel — Juillet-Août 1974 — 0,50 F.

EDITORIAL

Ce numéro de « RATP Informations » comprend deux journaux en un seul. A cette époque de l'année en effet, la Régie publie deux documents importants que nous avons tenu à vous présenter dans un encart spécial de quatre pages : le Rapport annuel au Secrétaire d'État aux Transports sur l'activité de la Régie en 1973 et le Plan d'entreprise 1975-1980.

Témoignage des activités récentes, le Rapport contient toutes les informations essentielles sur la vie de l'entreprise durant l'année écoulée. Nous en avons retenu trois éléments :

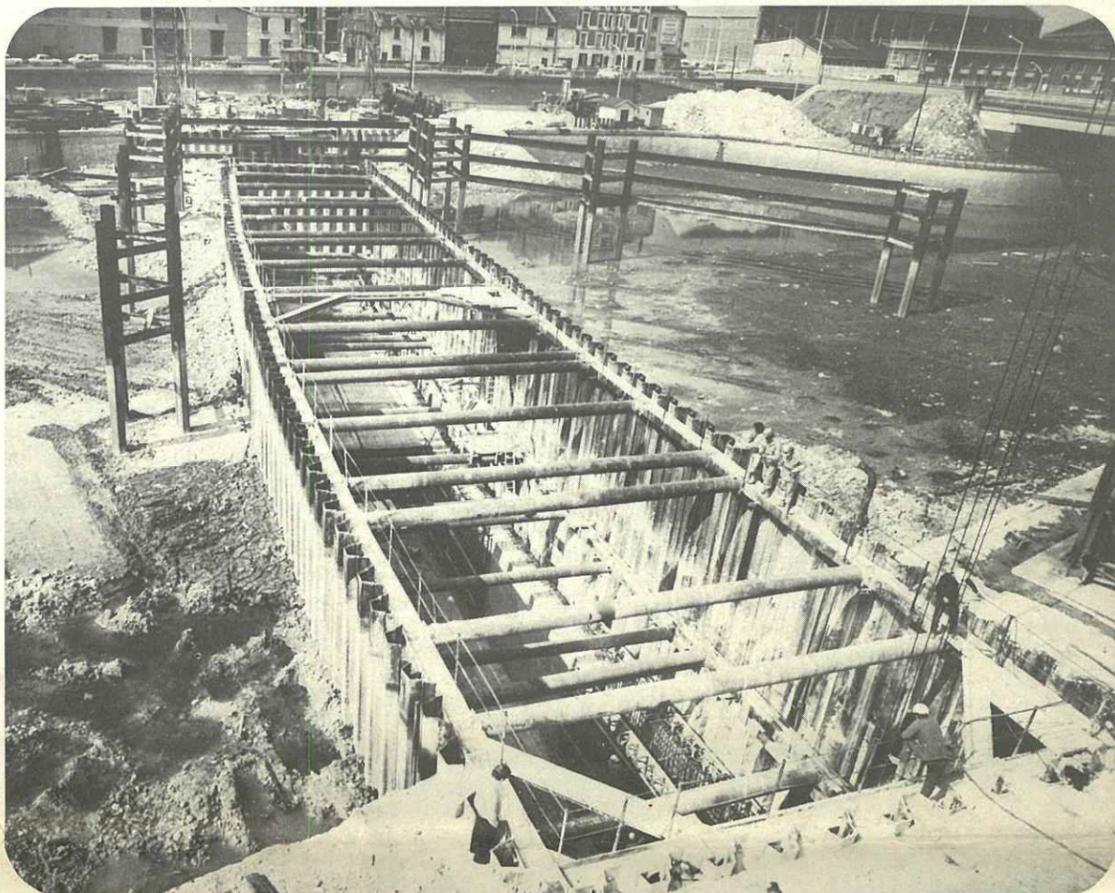
- la contexture des réseaux ;
- leur développement ;
- la situation financière.

Quant au Plan qui fixe nos objectifs pour l'avenir, il ne pouvait être question, dans le cadre limité de notre publication, de faire passer toute la richesse d'informations qu'il recèle. Avant d'aborder les deux volets principaux « métro » et « autobus », il nous a cependant paru utile d'insister sur les études qui sont à la base de la démarche planificatrice et qui en éclairent les choix.

A ce propos, nous serions reconnaissants aux lecteurs, dont les réactions constituent un précieux repère pour notre action, de bien vouloir faire connaître leur sentiment sur l'information de fond présentée dans ce supplément comme sur tout autre aspect du journal. A l'avance nous les en remercions.

Le Directeur de la Publication

TRANS-CANAL-EXPRESS



Atelier photo RATP — BARINET

Le chantier du prolongement de la ligne n° 13 du métro urbain se développe actuellement sur une longueur de 2 078 mètres depuis l'extrémité actuelle du tunnel de garage du terminus Carrefour Pleyel jusqu'à l'îlot de rénovation du quartier de la Basilique Saint-Denis.

Au titre des difficultés majeures récemment surmontées figure la traversée du bassin de la Gare Carrée du canal Saint-Denis sur une longueur de 105 mètres.

En effet, il était hors de question d'arrêter le trafic fluvial sur ce canal, ce qui a nécessité la mise au point d'un planning très détaillé et astreignant comportant trois phases distinctes.

Au cours des deux premières phases, les travaux préliminaires ont été réalisés à l'abri de deux enceintes de palplanches correspondant chacune à une demi-traversée du canal, la circulation des péniches se poursuivant sur la passe laissée libre.

La dernière phase des travaux, qui vient de s'achever (voir photo ci-dessus), a consisté à exploiter l'un des chômages techniques au cours desquels la Direction générale de l'aménagement urbain met à sec ce canal pendant 30 jours ouvrables, tous les 7 ans. C'est pendant cette très courte période, du 2 mai au 7 juin 1974, que la structure des ouvrages a été entièrement réalisée sur 105 mètres, nécessitant l'enlèvement de 15 000 m³ de terre ainsi que la mise en œuvre de 300 tonnes d'acier et de 4 500 m³ de béton.

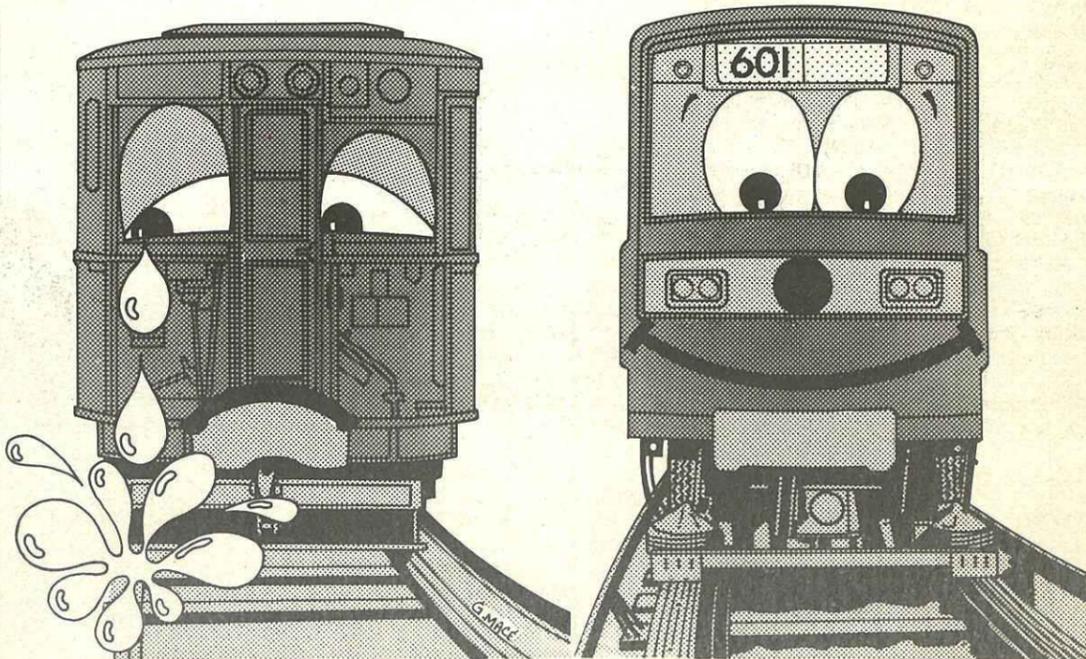


**RAPPORT ANNUEL
PLAN D'ENTREPRISE**
voir encart : I, II, III, IV.

sommaire

- En page 2 ● Le Centre d'Instruction et de Perfectionnement du Réseau Ferré
- En page 3 ● Informations pratiques et sociales :
 - prêts et logements (interview)
 - placement des agents sortis
 - bureau des obsèques
- En page 4 ● Ceci vous intéresse
 - Au rendez-vous de l'histoire
- En page 5 ● Carnet
 - Excursions
- En page 6 et 7 ● Flash
- En page 8 ● Sports

PAS DE REGRETS, VOICI LES NOUVEAUX !



Juillet 1974 :

REPORTAGE

LE CENTRE D'INSTRUCTION ET DE PERFECTIONNEMENT DU RÉSEAU FERRÉ

M. SEGUREL, quel est le rôle du Centre d'Instruction que vous dirigez ?

Le Centre d'Instruction du Réseau Ferré assure la formation permanente du personnel du Service de l'Exploitation du métro urbain et du métro régional. Accroître la connaissance et la capacité des agents et s'efforcer d'ajuster leur comportement aux situations auxquelles ils seront confrontés dans leur travail, voilà ce qu'il faut entendre par « formation ». Il convient également de ne pas oublier qu'une formation initiale ne peut être ni complète ni définitive, et que beaucoup de connaissances et d'attitudes ne s'acquiescent qu'avec la maturité et après un temps d'expérience pratique : d'où la nécessité de prolonger la formation dans l'exercice même de la profession. Ces actions de formation, très étendues dans leur ampleur, vont

rents. Les divers stages de formation correspondants ont une durée qui peut varier de 1 à 11 semaines suivant le contenu du programme. Au cours de ces stages, l'enseignement est donné sous 3 formes complémentaires : théorique, pratique et mise en double des agents dans leur nouvel emploi. Il faut ajouter à ces différentes actions de formation des cycles de conférences préparatoires d'une durée de 1 h 30 qui sont organisés à 3 périodes différentes de la journée et où les agents qui y assistent sont considérés comme « auditeurs libres ».

Le centre a accueilli environ 8 000 agents en 1971, 6 000 en 1972 et 6 100 en 1973 ; le nombre des journées d'instruction a été de 105 900 en 1971, 74 830 en 1972 et 54 300 en 1973, avec une moyenne journalière d'environ 200 agents par jour, chiffre pouvant atteindre 500 à certaines



Un élève chef de station fait l'appel général selon les indications de l'instructeur.

de la qualification de base d'un agent d'exécution aux emplois de maîtrise et de cadre, en passant par les nombreux emplois spécifiques de l'exploitation tels que : chef de manœuvre, chef de poste, conducteur, etc. Il faut également y ajouter les actions de formation pour le réemploi des agents dont la fonction s'est trouvée supprimée, tels les chefs de train des lignes exploitées avec du matériel circulant avec un seul agent à bord, les receveurs du réseau routier, en même temps que certaines formes d'actualisation de l'emploi, comme c'est le cas des agents des stations dans le cadre de la transformation des stations pour l'application de nouvelles méthodes d'exploitation. Ces formes d'activité se sont développées notamment depuis octobre 1970 en raison de l'évolution des techniques.

Quels sont les enseignements dispensés par le Centre d'Instruction ?

Compte tenu de la diversité des emplois à l'exploitation, des réglementations différentes appliquées sur le métro urbain et les lignes du métro régional, ainsi que de l'évolution des matériels roulants et des équipements, le Centre d'Instruction dispense 76 programmes de formation diffé-

rentes de l'année. Pour répondre à cette demande, nous avons dû réorganiser le centre et reconsidérer les méthodes et les moyens pédagogiques.

De quels moyens disposez-vous en hommes et en matériel ?

Pour ces différentes formations, le Centre dispose de 51 instructeurs recrutés parmi les agents de maîtrise de l'exploitation et répartis entre le Centre de Lagny pour le métro urbain et les différents établissements décentralisés qui en dépendent : le Centre d'Étoile, également pour le métro urbain et ceux des Baconnets, de La Varenne-Chennevières et de Rueil-Malmaison pour le métro régional. Nous disposons au total de 32 salles d'instruction, offrant une capacité d'accueil de 900 agents. Toutefois, il est à noter que, compte tenu de l'instruction pratique dispensée, nous sommes amenés à constituer des groupes de 12 à 15 agents, ce qui limite le nombre d'agents pouvant être simultanément en stage.

En ce qui concerne l'instruction pratique, le centre de Lagny possède un local aménagé comprenant les divers équipements d'un



Instruction pratique d'une élève-receveuse sur machine « automaticket ».

bureau de station avec machine « automaticket » et appareil distributeur pour agent receveur (A.D.A.R.) ainsi qu'un appareil de contrôle magnétique; ces deux derniers appareils sont reliés au centre de calcul du péage à Bourdon. Nous disposons également d'une petite maquette de signalisation pour les services provisoires et les voies de raccordement et surtout de la grande maquette représentant une ligne de métro urbain; sur ces 196 mètres de voie double, des rames circulent en respectant la signalisation et s'arrêtent automatiquement en station. Cette installation permet de placer les agents dans des conditions proches de la réalité en simulant des incidents d'exploitation. Elle est utilisée pour la formation des chefs de manœuvre, des agents de maîtrise et des cadres de l'exploitation.

Par ailleurs, le Centre dispose d'installations d'instruction pratique qui comportent des voies et une station à la Gare du Nord; ces installations sont spécialement équipées pour la formation des conducteurs, des chefs de train et des chefs de station. L'instruction pratique des conducteurs s'effectue également dans certains terminus du métro urbain ainsi qu'à Denfert-Rochereau, Massy-Palaiseau, La Varenne-Chennevières et Rueil-Malmaison pour le métro régional.

L'organisme de gestion du Centre d'Instruction est situé à Lagny. L'organisation et le contrôle des stages de formation sont confiés à deux groupes de cadres, l'un pour la formation du métro urbain, l'autre pour celle du métro régional. Par ailleurs, des groupes de travail sont chargés d'étudier les méthodes et les moyens de formation en vue de leur application

au niveau des formateurs et des agents à former, d'élaborer avec la participation des instructeurs les programmes de formation et de traiter toutes les nouvelles informations (notes de service, modifications aux instructions, etc.) soit en vue de leur compilation, soit en vue du remaniement des programmes. Ces groupes de travail ont également pour mission de classer toute la documentation

travail à l'atelier chargé de la confection des documents, d'organiser les méthodes de travail des secrétariats chargés de la convocation des agents, de la mise à jour des fiches individuelles d'instruction et de l'établissement de documents permettant de connaître l'activité du Centre. Par ailleurs, tous les cadres participent au contrôle de la formation et à l'évaluation des résultats.

Afin de rendre optimales les activités du Centre, il est constitué un planning de travail qui tient compte, entre autre, des différentes formations et du nombre d'agents à former, de l'utilisation des salles dans les différents centres, de l'utilisation des voies, des matériels roulants et des équipements pour l'instruction pratique, de la disponibilité des formateurs qui doivent suivre l'évolution des techniques, des évaluations des candidats devant être effectuées dans les différentes qualifications (constitution de commissions d'examen, convocation des observateurs syndicaux y assistant, répartition des épreuves pratiques, correction des épreuves écrites, confection du calendrier des concours, etc.).

Quel est l'avenir du Centre d'Instruction ?

Il est certain que des rapports de plus en plus étroits doivent s'établir entre la ligne, c'est-à-dire l'exploitation sur le « tas », et le Centre d'Instruction. Allant plus loin, il est apparu indispensable que la division chargée de la réglementation du métro soit intégrée au centre de Lagny en sorte qu'il y ait une continuité et des échanges directs entre les res-



Matériel sur pneumatiques (MP 59) : manœuvre des frotteurs.

nécessaire à l'instruction pour chacun des réseaux afin d'en faciliter la consultation et la distribution, d'approvisionner et de mettre à jour les documents distribués aux agents, de répartir le

ponsables chargés de la réglementation, de la formation du personnel et du service en ligne. C'est chose faite depuis le 1^{er} mars 1973.

Aujourd'hui, une formation professionnelle doit tenir compte des préoccupations du plus grand nombre.

Le personnel souhaite être mieux informé sur les orientations de son Entreprise et participer à sa vie pour être davantage motivé dans son activité professionnelle. Pour répondre à cet aspect de la formation, les libres échanges permettant aux différents niveaux hiérarchiques de faire circuler l'information dans les deux sens doivent se développer à côté des enseignements théoriques et pratiques, et ce dans le cadre même du Centre d'Instruction appelé à être ainsi un lieu de rencontre. Le mouvement est déjà donné; il doit s'amplifier. C'est un des éléments qui, dans l'avenir, doit accroître l'efficacité du Centre d'Instruction du Réseau Ferré et lui permettre de répondre pleinement à ce que les agents sont en droit d'en attendre.



Salle de travaux pratiques. Résolution d'un incident de signalisation par une série d'élèves conducteurs.

INFORMATIONS PRATIQUES ET SOCIALES

Après avoir brièvement évoqué dans notre précédent numéro l'activité des assistantes sociales à la Régie, nous vous présentons aujourd'hui les trois autres secteurs du groupement « affaires sociales » de la direction du personnel. Ce groupement, créé sous sa forme actuelle en 1966, compte 36 agents et est placé sous l'autorité d'un chef de division.

Avec Madame Noiret, responsable de longue date du bureau des prêts et logements, nous tenterons de répondre aux interrogations de certains de nos lecteurs.

Enfin, nous avons rassemblé dans les deux cadres ci-dessous les informations de base relatives au bureau des obsèques et à celui du placement des agents sortis.



**QUESTION...
... REPONSE**

PRÊTS ET LOGEMENTS

Mme NOIRET, vous avez à votre actif une longue expérience des problèmes de prêts et de logements, n'est-ce pas ?

En effet, puisque j'ai participé à la création du bureau des prêts en 1947. Ce bureau a fonctionné jusqu'en 1953 avec les fonds bénévoles de la Régie, permettant ainsi d'accorder un nombre non négligeable de prêts. Il s'agissait là d'une aide volontaire et sociale que la Régie avait instituée en faveur de ses agents. Plus tard, à la création de la contribution patronale, en 1953, sont venus s'ajouter les prêts individuels à la construction ainsi que les logements locatifs que cette contribution permettait désormais de souscrire.

Pouvez-vous nous rappeler en quoi consiste cette contribution patronale ?

La contribution patronale est une obligation légale faite à tout employeur ayant plus de 10 employés de contribuer à la construction de logements neufs en faveur de son personnel. La Régie, compte tenu de ses effectifs, est naturellement concernée et dispose d'un volet d'action très important en raison des sommes qu'elle doit y consacrer.

Cette application de la législation a sans doute accru le volume de vos activités ?

Bien sûr, et sur deux plans. Sur le plan des prêts à la construction qui n'étaient pas nombreux auparavant en raison de la modicité de nos fonds, et sur le plan des logements puisqu'ainsi ont pu être souscrits des appartements locatifs permettant de loger les agents dans d'autres conditions que celles de l'accession à la propriété.

Quelles sont les différentes catégories de prêts, et notamment leurs modalités d'attribution ?

Les prêts ont un caractère social, accentué par leur faible taux d'intérêt (2 %), et ont pour but d'aider les agents en matière de logement, qu'il s'agisse d'accession à la propriété de biens an-

ciens ou de constructions neuves ou encore d'amélioration de l'habitat par la biais de travaux ou d'acquisition de mobilier.

Il existe également une catégorie de prêts qui concerne les cas sociaux ou les difficultés pécuniaires imprévues, pour lesquelles l'agent ne peut trouver une solution immédiate.

Il convient de préciser que les demandes concernant toutes ces différentes catégories de prêts ne peuvent être prises en considération que si l'agent est commissionné.

Quelle est la famille de prêts qui suscite le plus grand nombre de demandes ?

Actuellement, et depuis plusieurs années, ce sont les prêts à la construction en raison du développement de la construction des logements neufs et de certaines facilités de crédit consenties aux acquéreurs de résidences principales.

Il y a donc un encouragement à l'acquisition de logements neufs et à l'amélioration de l'habitat ?

Oui, exactement.

La dernière catégorie de prêts, les prêts pour les dépenses imprévues, les problèmes d'ordre familial, etc. sont des prêts que vous pouvez octroyer relativement facilement. Pouvez-vous nous indiquer des cas concrets justiciables de cette attribution ?

Il s'agit essentiellement des cas sociaux qui mettent en difficulté la famille. C'est la situation familiale qui justifie l'octroi du prêt. Prenons, par exemple, le cas d'un agent qui, après des dépenses plus ou moins prudentes, s'est mis en retard de loyers et risque l'expulsion de son foyer : l'aide sociale qui lui sera consentie aura avant tout pour but d'aider sa famille.

Est-ce qu'en matière de prêts, les ressources des demandeurs sont prises en compte ? Y a-t-il des normes « plafond » comme pour les attributions de logement ?

Non, le plafond des prêts est le même pour tous les agents, quelle que soit leur fonction à la Régie. En matière immobilière, il n'y a aucune condition de ressources à remplir ou à retenir. Par contre, cette notion de ressources est prise en considération lorsqu'il s'agit de la catégorie « divers », achat de mobilier par exemple. Il est évident qu'une personne dont le budget permet d'acquies sans difficultés les meubles dont elle a besoin n'est pas prioritaire et l'aide de la Régie ne lui est pas effectivement nécessaire.

Vous arrive-t-il de rencontrer des difficultés auprès des candidats ?



Le bureau des prêts et logements : accueil des agents (debout à droite, Madame NOIRET).

Non, il n'y a pas de problèmes majeurs. Quelques petits incidents ça ou là, basés sur le fait que de nombreux agents pensent qu'ils ont droit à un prêt. Les notions respectives de droit et de possibilité leur échappent souvent. Hormis cela, les règles d'attribution des prêts sont tellement bien définies qu'il n'y a pas de difficultés pratiques et que le cas échéant, une commission donne son avis. Toutefois, je voudrais recommander aux agents désireux de prendre contact avec nous de le faire suffisamment tôt pour que nous ayons le temps d'instruire leur dossier dans des délais raisonnables et surtout compatibles avec le respect de leurs engagements.

La Régie peut-elle cautionner ses agents auprès d'établissements financiers et dans quelles conditions ?

Dans la plupart des cas, nos agents obtiennent des prêts d'État à des taux intéressants mais ceci n'est pas toujours suffisant. L'apport initial comprend l'apport personnel complété le plus souvent par le prêt de la Régie. Mais c'est l'ensemble du financement qu'il faut établir ensuite... et c'est là qu'il peut y avoir une difficulté. Nous pouvons alors aider nos agents en les cautionnant auprès d'organismes de crédit avec lesquels nous avons passé des conventions. De telles conventions font qu'en contrepartie de la caution de la Régie, nos agents obtiennent des avantages : un taux d'intérêt réduit (environ 1 point de moins que les taux usuels) et la suppression de différents frais annexes, tels que les frais de constitution de dossier.

Il y a une question qui revient souvent, c'est celle du périmètre géographique donnant lieu à l'attribution de prêts...

C'est exact. Ce périmètre est beaucoup plus difficile à déterminer maintenant. Lorsque le problème du lieu d'implantation des logements était moins crucial, il était convenu que nous ne pouvions aider un agent à s'établir à plus d'une heure de son lieu de travail. La situation que nous connaissons désormais nous conduit à prêter des fonds à des agents qui vont s'installer de plus en plus loin mais à condition qu'ils y vivent réellement.

Les agents de la Régie peuvent également vous consulter lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leur logement actuel. Dans quelles conditions votre bureau est-il en mesure d'apporter une solution ou une amorce de solution à leurs problèmes ?

Les agents qui ont des problèmes de logement, soit en raison de l'inconfort de celui qu'ils occupent, soit en raison des risques d'expropriation, voire d'expulsion, peuvent effectivement solliciter leur relogement par notre intermédiaire. Les demandes doivent être présentées individuellement et font l'objet d'une enquête. Cette enquête a

pour but de contrôler les conditions familiales et d'habitat du demandeur, et de définir à quel type de logement il peut prétendre. Sa candidature est ensuite classée parmi les autres en fonction de la précarité des conditions constatées. La majorité des logements attribués par la Régie sont des logements de type H.L.M.

Ce qui montre bien le caractère social du service offert ?

Bien entendu. Ces logements H.L.M. correspondent le mieux aux situations sociales de la majorité des employés de la Régie. Ils ne sont destinés qu'aux personnes ayant un plafond de ressources déterminé par la législation, lequel ne doit pas être dépassé, afin justement de préserver ce caractère social. Indépendamment des H.L.M., la Régie souscrit pour ses agents de maîtrise et ses cadres qui ne peuvent avoir accès aux logements H.L.M., quelques autres logements de type I.L.M. (immeuble à loyer modéré) et I.L.N. (immeuble à loyer normal).

Est-il prévu un plafond de ressources pour l'attribution des H.L.M. et I.L.M. ?

Oui, les candidatures sont retenues en fonction des plafonds de ressources qui sont mis au point et précisés par décret tous les ans.

D'où la nécessité de procéder à des enquêtes ?

De toute façon, des enquêtes s'imposent. Quelle que soit la catégorie de logement auquel peut prétendre le demandeur, il est nécessaire de vérifier les conditions réelles d'habitat et la composition familiale.

Enquêteur ne signifie pas... inquisiteur ?

Évidemment. Les enquêteurs sont de gens bienveillants, et très compréhensifs. Il est normal qu'un enquêteur se rende au domicile des demandeurs de façon à constater, en toute objectivité et impartialité, les difficultés rencontrées par l'agent et sa famille. J'ai rarement vu un agent sollicitant un logement s'élever contre l'enquête. Au contraire, quelquefois même, des contre-enquêtes sont demandées parce que l'intéressé qui n'a pas encore été relogé estime que ses conditions d'habitat se sont encore dégradées. Cela arrive notamment dans les cas d'insalubrité.

Il convient donc, pour faciliter le travail de l'enquêteur, de s'ouvrir à lui très objectivement des ressources dont on dispose, des problèmes familiaux...

Oui, c'est là le fond même de l'enquête qui est faite essentiellement pour bien apprécier les éléments permettant de contribuer à servir l'intérêt de l'agent.

(Suite page 4)

LE BUREAU DES OBSÈQUES

Ce bureau est au service des familles d'agents ou de retraités.

En plus des renseignements et des conseils qu'il peut donner, il intervient sur demande dans l'organisation des obsèques, en liaison avec le service des Mutuelles des Pompes Funèbres Générales.

Son rôle est d'éviter aux familles les démarches et formalités dans toute la mesure du possible, et de veiller à la modicité des prix tout en respectant l'entière liberté des intéressés.

Ce bureau, situé au rez-de-chaussée, 191, rue de Bercy, est ouvert du lundi au samedi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h. Lorsqu'un jour de fête légale suit ou précède un dimanche, une permanence est assurée le second jour, aux mêmes heures.

L'intervention du bureau des obsèques peut être demandée par simple appel téléphonique — 346-36-19 — quel que soit le lieu du décès, même de province, notamment en cas d'accident de la route.

PLACEMENT DES AGENTS SORTIS

Les agents ayant cessé leur activité à la Régie à la suite de réforme ou de retraite et qui sont désireux de trouver un nouvel emploi peuvent s'adresser au bureau chargé du placement des agents sortis :

191, rue de Bercy — 75012 Paris
5^e étage — Tél. : 346-35-05

(Réception du lundi au vendredi, de préférence l'après-midi).

Divers employeurs s'adressent à ce bureau : banques, assurances, notaires, syndics, industriels, commerçants, etc. Les offres d'emploi présentées sont donc très variées : garçon de bureau, huissier, coursier, chauffeur, archiviste, magasinier, manutentionnaire, gardien d'immeuble ou de propriété, etc.

Le bureau de placement dispose parfois de quelques emplois à mi-temps, mais rarement d'emplois féminins. Il est, en outre, en relation avec l'Agence Nationale pour l'Emploi.

Il convient d'attirer l'attention des personnes qui seraient éventuellement intéressées sur le fait que le nombre d'emplois est largement supérieur au nombre de candidats à placer. Ainsi, au cours du premier trimestre 1974, 123 offres d'emploi ont été enregistrées pour 66 candidats à placer.

CECI VOUS INTERESSE

DU NOUVEAU DANS LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS PHARMACEUTIQUES

L'attention des ressortissants de la Caisse de Coordination aux assurances sociales est appelée sur le fait que, lorsqu'ils ont à faire exécuter une ordonnance médicale*, ils peuvent désormais ne payer au pharmacien que 30 % du montant des produits remboursables lorsque le montant de l'ordonnance atteint aux moins 30 francs.

L'avance de 70 % consentie par le pharmacien lui est remboursée par la Caisse de Coordination. A cette fin, le demandeur signe, au nom du pharmacien, une délégation pour le montant de l'avance.

Par ressortissant de la Caisse de Coordination il faut entendre :

- le conjoint ou l'enfant d'un agent en activité de la RATP,
- le titulaire d'une pension de la RATP,
- le conjoint ou l'enfant d'un pensionné de la RATP,
- l'ascendant ou le collatéral (au sens de l'article 285 du code de la Sécurité Sociale) d'un agent ou d'un pensionné de la RATP.

Il ne doit pas dépendre, à titre prioritaire, d'un autre régime de sécurité sociale obligatoire.

Le demandeur justifie de sa qualité en présentant au pharmacien :

- soit sa carte de service, s'il s'agit d'un agent qui achète des médicaments pour ses ayants-droit,
- soit sa carte de circulation, s'il s'agit d'un pensionné,
- soit sa carte d'identité spéciale, s'il s'agit du conjoint ou d'un enfant d'un agent ou d'un pensionné,
- soit la carte de service ou la carte de circulation de l'assuré, s'il s'agit de l'ascendant ou du collatéral.

La délégation, pour être valable, doit être signée par le demandeur et porter le numéro matricule de l'agent ou du pensionné.

Le pharmacien qui dispose des imprimés nécessaires remet un des volets (de couleur jaune) de la délégation au demandeur qui doit le joindre à son dossier médical et adresser l'ensemble (volet de délégation, feuille de maladie, vignettes pharmaceutiques, ordonnance, etc.) dans les meilleurs délais, à la Caisse de Coordination pour obtenir de cet organisme le règlement des sommes restant dues.

Ces dispositions résultent d'une convention conclue par la Caisse de Coordination avec les organisations syndicales représentatives des pharmaciens de la région parisienne. Elles ne sont applicables que pour Paris et les départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, du Val-d'Oise, des Yvelines, de la Seine-et-Marne et de l'Oise.

Comme certains pharmaciens peuvent ne pas être adhérents des organisations syndicales signataires de la convention, il appartient au demandeur qui désire bénéficier de l'avantage qui lui est offert de s'adresser à une pharmacie qui accepte d'appliquer les termes de l'accord.

* A l'exception des fournitures d'optique, de prothèse et d'orthopédie ainsi que des analyses médicales.

CALENDRIER DES CONGÉS SCOLAIRES

La rentrée pour les élèves des écoles pré-élémentaires et élémentaires et ceux des établissements d'enseignement secondaire est fixée au lundi 16 septembre 1974 au matin.

CONGÉS PRÉVUS :

- Toussaint : du mardi 29 octobre après la classe au lundi 4 novembre au matin.
- Noël : du samedi 21 décembre 1974 après la classe au vendredi 3 janvier 1975 au matin.
- Février :
- pour la zone A, du samedi 1^{er} février après la classe au lundi 10 février au matin
- pour la zone B, du samedi 8 février après la classe au lundi 17 février au matin
- pour la zone C, du samedi 15 février après la classe au lundi 24 février au matin.
- Pâques : du samedi 22 mars après la classe au lundi 7 avril au matin (la fête religieuse de Pâques située le 30 mars s'y trouve donc incluse).
- Grandes vacances : du samedi 28 juin après la classe au lundi 15 septembre au matin, pour les élèves de tous les ordres d'enseignement.
- Quatre demi-journées de congé mobile, consécutives ou non, pourront être accordées en supplément, comme les années précédentes.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Nous rappelons à nos lecteurs que tout changement d'adresse doit être signalé, non pas à « RATP Informations », mais :

- à l'attachement administratif, pour les AGENTS EN ACTIVITÉ;
- à la Caisse des Dépôts et Consignations, Service des Retraites (PC 1), 16, rue Berthollet, 94110 ARCUEIL, pour les AGENTS A LA RETRAITE, sans oublier de préciser le numéro de pension.

Vous pourrez ainsi recevoir régulièrement « RATP Informations ». A l'avance merci.

UNE ASSISTANTE SOCIALE AU CENTRE DE VAUGIRARD

Tous les deuxièmes et quatrièmes jeudis matin de chaque mois, une assistante sociale se tient à la disposition des futures ou jeunes mamans qui viennent à la consultation du centre de pré et postnatalité de Vaugirard, 224, rue de la Croix-Nivert, Paris 15^e.

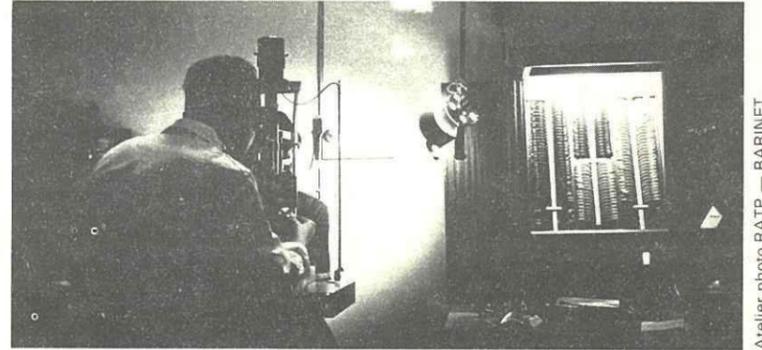
Elle se tient également à la disposition des agents et de leur

famille qui désireraient la consulter.

Le bureau de l'assistante sociale est situé dans le centre médical de Vaugirard, en face du centre de prénatalité.

Cette permanence est organisée à titre d'essai pendant une période de six mois. Elle sera maintenue si les résultats constatés se révèlent satisfaisants.

UN NOUVEAU CENTRE MÉDICAL



Atelier photo RATP — BARINET.

Le nouveau Centre Médical du boulevard Bourdon : des consultations de médecine générale, d'ophtalmologie et de chirurgie dentaire y sont prévues.

PRÊTS ET LOGEMENTS suite de la page 3

Les délais nécessaires à l'attribution d'un logement ne sont-ils pas trop longs ?

Non, si le demandeur répond rapidement à la convocation qui lui est adressée en vue de l'enquête à domicile. Les conséquences d'une certaine négligence peuvent faire qu'une enquête dure 3 à 4 mois, ce qui est surprenant quand on affirme être pressé. En outre, compte-tenu des dispositions nouvelles qui ont été prises l'année dernière, l'agent risque, en ne répondant pas à nos convocations pour les propositions d'attribution, de se voir radier de nos fichiers.

Pouvez-vous rappeler la nature de ces dispositions ?

Lorsqu'un agent a refusé 10 propositions concernant 10 lieux d'implantation différents, il est radié du fichier pour un an. S'il ne répond pas, ou s'il ne se présente

pas à deux convocations successives, il est également radié. Ces dispositions nous ont conduit à éliminer environ 100 candidatures qui encombraient les fichiers, apparemment sans objet.

Avez-vous un dernier conseil à donner aux candidats à un prêt ou à un logement ?

Oui, je crois que tout agent qui a un projet non encore clairement défini dans son esprit a intérêt, avant de s'engager dans une opération, à venir nous voir. Nous sommes à la disposition du personnel et nous sommes là pour le conseiller. Deux jours sont réservés à la réception des agents :

- le mardi et le jeudi : de 8 h 30 à 11 h 30 ; de 13 h 30 à 16 h 30 ;
- les autres jours étant réservés à l'étude et au traitement des dossiers.

AU RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE

PARIS ET SES TRANSPORTS

Philippe Auguste dote Paris d'une enceinte dans laquelle il incorpore le quartier d'outre Petit Pont (Rive droite) et crée l'Université « outre Grand Pont » (Rive gauche).

Le grand départ de la capitale est donné, mais Saint-Louis contribuera encore à la grandeur de Paris, en édifiant la Sainte Chapelle et la Sorbonne.

Que nous réserve la guerre de Cent Ans ?

LA GUERRE DE CENT ANS ÉTIENNE MARCEL UN PRÉVÔT AMBITIEUX

La guerre de Cent Ans, avec son cortège de désastres, aura de profondes répercussions sur la vie de la capitale. En 1356, le roi Jean II Le Bon est battu et fait prisonnier par les Anglais à Poitiers. Son fils, le dauphin Charles, prend la régence du royaume et convoque les États Généraux, pour obtenir les moyens de payer les troupes appelées à s'opposer à une nouvelle invasion anglaise jugée imminente. Le jeune dauphin se heurte alors aux intrigues de Charles le Mauvais, roi de Navarre et à l'opposition du drapier Etienne Marcel, Prévôt des Marchands. L'histoire de Paris va un moment recouper celle de la France. Réunis à nouveau en 1357, les États Généraux, poussés par le Prévôt, instituent un régime parlementaire permanent.

Devenu le véritable maître de la Capitale, Etienne Marcel fait dépla-



Hôtel de Sens.

cer le Siège de l'échevinage qui se trouvait dans le Parloir aux Bourgeois, Place du Châtelet, dans une maison qu'il vient d'acheter Place de la Grève. C'est là l'origine de la situation de notre Hôtel-de-Ville. On désigne vite le nouveau lieu de réunion de l'Assemblée Municipale sous le nom de « Maison aux piliers ».

Le 22 février 1358, à l'instigation du Prévôt, la foule assiège le Palais Royal : deux conseillers du prince, les maréchaux de Champagne et de

Normandie, sont assassinés sous ses yeux.

Le dauphin parvient à s'échapper de Paris. Etienne Marcel après avoir tenté de soulever le royaume, fait entrer les Anglais dans la ville, et meurt le 31 juillet 1358, à la Porte Saint-Antoine, tué par les Parisiens au moment où il allait ouvrir les portes à Charles le Mauvais.

LE RÈGNE DE CHARLES V

Le dauphin Charles, devenu le

roi Charles V, va, secondé par Hugues Aubriot, Prévôt de Paris, faire construire sur la rive droite une nouvelle enceinte qui ne sera terminée qu'en 1383. Concentrique à celle de Philippe Auguste qui tombe en ruines, elle englobe les bâtiments édifiés aux abords du Louvre et de la rue Saint-Honoré, le bourg de Saint-Martin-des-Champs et le lotissement du Temple. Elle est percée de six portes qui correspondent aux rues Saint-Honoré, Montmartre, Saint-Denis, Saint-Martin, du Temple et Saint-Antoine. La superficie enserrée par l'enceinte est de 480 ha. Cette fois, c'est plus de 70 000 habitants qui sont protégés (150 000 selon certains auteurs). La muraille ne jaillit pas du sol comme l'ancienne, mais se dresse sur une butte continue. Autre originalité, elle est précédée de fossés de trente-mètres de large que l'on creuse aussi sur la rive gauche en avant du mur de Philippe Auguste. Les rues des Fossés-de-Nesle (l'actuelle rue Mazarine), des Fossés-de-Saint-Germain (présentement rue de l'Ancienne Comédie) etc. sont des artères qui ont occupé par la suite l'emplacement de ces douves.

Charles V fera également effectuer dans Paris de nombreux travaux éditaires : pavage des rues, création du premier égout, construction du pont en pierre de Saint-Michel. Hanté par le souvenir de l'assassinat de ses conseillers au Palais de la Cité, il transfère la demeure royale sur la rive droite, au Louvre, qu'il transforme en une magnifique résidence éditée près de la Seine entre la rue Saint-Antoine et le quai, à l'abri de la Bastille.

LES PREMIERS EMBARRAS DE PARIS

Vingt années d'un règne paisible ont refait de Paris le centre du bon goût et des belles manières, un lieu d'affaires et de rencontres intellectuelles. C'est dépendant une ville à demi-champêtre. Si l'on veut avoir sous les yeux son aspect nettement citadin, il faut revenir dans le périmètre, délimité par l'ancienne enceinte de Philippe Auguste où la poussée urbaine est la plus forte, aux Halles, vers l'Hôtel-de-Ville, dans la Cité, autour du Pont-au-Change ou du Petit Pont. Ailleurs, Paris est encore imprégné de la vie des champs. Il emprisonne intra-muros de larges espaces vides d'habitations, marais ou prés, dans lesquels paissent des troupeaux, des champs, des jardins ou enclos garnis de maisons, plantés en vigne ou en arbres fruitiers. Les troupeaux circulent matin et soir dans les rues pour aller aux pâtures ou pour rentrer aux étables tandis qu'on peut voir, au milieu des quartiers d'habitations, selon la saison, le spectacle des labours, des semailles, du fauchage ou des vendanges.

Dans la partie la plus dense de la ville, la circulation est tellement intense qu'il faut faire attention en traversant les rues. Le Comte de Tancarville, appelé par Charles V, s'étant excusé en alléguant une maladie, le roi aurait répliqué : « Il y a une meilleure cause, il n'y voit pas clair et il y a à Paris trop de charrettes... »

Au terme du règne de Charles V, pas moins de 280 000 personnes vivent à Paris.

CARNET

NOMINATIONS

Nous sommes heureux de saluer les nominations suivantes :
au 1^{er} juin 1974,

Chef des services d'approvisionnement
M. BESNIER, ingénieur en chef adjoint

Chef du service des achats (services d'approvisionnement)
M. CHEDEVILLE, ingénieur en chef adjoint

Adjoint au chef du service des achats (services d'approvisionnement)
M. DUTEL, chef de division de 1^{re} catégorie

Ingénieur en chef adjoint de 2^e catégorie à la direction du réseau ferré (service des études de l'exploitation)
M. RONSIN, ingénieur chef de division de 1^{re} catégorie

au 1^{er} juillet,

Ingénieur en chef
M. RAYNAUD, ingénieur en chef adjoint de 1^{re} catégorie

Ingénieur en chef adjoint de 1^{re} catégorie
M. OLIVIER, ingénieur en chef adjoint de 2^e catégorie

Chef de service
M. ROUY, chef adjoint de service
M. KOPP, chef adjoint de service

DÉPARTS A LA RETRAITE

mai 1974

ÉTUDES GÉNÉRALES Direction G

M. DELEBECQ Marcel, ch. bur.

PERSONNEL Service PA

MM. CHAUVIN Marcel, garç. bur. pl
ROYANT Jean, rec. bur. pl

Service P/CLD

Mme MARCHAND Odette, rec.
M. REVILLARD André, lav. dépôt

SERVICES FINANCIERS Service EC

Mme AMPILHAC Yvette, ag. adm.
MM. BOUK Bachir, empl. bur. pl
MARQUILLY Pierre, CS pl adm.
QUESNEL André, ag. adm.

SERVICES JURIDIQUES Service JC

M. LEPETITCORPS Louis-Marie, ch. bur.

SERVICES D'APPROVISIONNEMENT Direction M

M. VIRON Michel, ag. adm.

RÉSEAU FERRÉ Service FC

M. SEREAU Hubert, Insp.

Service FE

Mlle ALLIER Alice, surv. rec. ple
Mme BIGOT Lucie, surv. rec. ple
M. BUREAU Pierre, Insp. pl
Mme CHASSEVENT Charlotte, surv. rec. ple
MM. CRUCIFIX Jean, s/ch. ligne
DECHEGNE Guy, surv. stand. etabl. pl
DI-BARTOLO Joseph, surv. conduct. asc. pl
FARNAULT André, ch. train pl
GERMAIN Claude, rec.
HOUTMAN André, conduct. ASBT pl
PETIT Raymond, conduct. SBT pl

Service FR

MM. AUMENIER René, OP
GUIMARD Yves, conduct. atel. pl
LE COMMANDOUX Francis, OP
LORNE Henri, OQ pl méc. chauff.
PEREZ Jean, OQ élec. ajust.
QUEMENER Lucien, OQS pl mont. visit.
ROUVRAY Henri, ch. sect. pl

RÉSEAU ROUTIER Service RM

MM. BETOUS Pierre, mach. rec.
BUHEL André, mach. rec.
CERONETTI Marius, rec. pl.
COLLINET Maurice, mach. rec. pl.
Mme DANDRE Rolande, mach. rec.
MM. HAMELIN Yves, ch. surv.
MANGIONE Jean, rec. pl
MINGUEZ Guillaume, mach. rec.
NOREILS Yvon, contrôl.
PONTHIEU Alfred, ARC mach. rec.
SILLIERS Gérard, mach. rec. pl

Service RT

MM. ALLANIC François, contrem.
DAIDONE Albert, contrem.
GASPAROUX Lucien, lav. dépôt pl
ROBLES Marcel, OQS pl ajust. outill.
RODRIGUEZ Jules, OQ pl. peint. voit.
SENE Balla, OP

Service RA

MM. AMIR Ali, OP pl
FURO Jean, OQ bur. tech.
RUBI Cristobal, OP pl

TRAVAUX NEUFS Direction N

M. CLOCHETTE Albert, planton

SERVICES TECHNIQUES Direction T

Mlle DURTETTE Denise, planton

Service TF

M. FORGET André, contrem.

Service TS

M. RAULIN Alfred, Insp. pl

Service TB

M. BUYWID Lucien, Insp.

ANCIENS COMBATTANTS

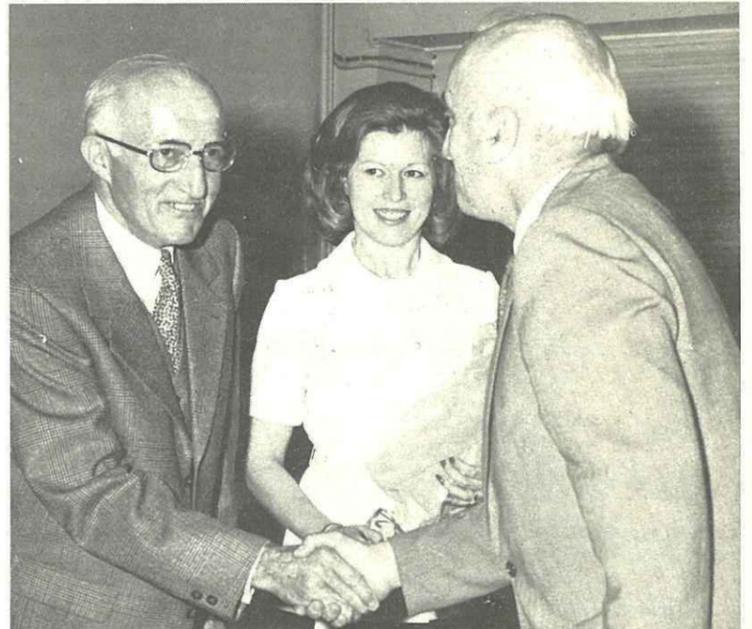
Cérémonie commémorative
au Fort-Neuf de Vincennes

Les Associations d'anciens combattants, résistants, déportés et victimes de guerre de la R.A.-T.P., groupés au sein du Comité d'Entente et de la Fédération, organisent le JEUDI 22 AOÛT 1974 dans les Fossés du Fort-Neuf de Vincennes une cérémonie à la mémoire du Commandant Louis BOUCHET et de six Camarades fusillés par les Allemands le 22 août 1944 pour faits de résistance.

Le rassemblement aura lieu à 17 h 30 derrière le Fort-Neuf de Vincennes (extrémité Sud du Cours des Maréchaux).

Préalablement, il sera procédé à un dépôt de gerbes à la plaque commémorative de la station « CHÂTEAU DE VINCENNES ».

Rassemblement fixé à 17 heures (sortie côté Paris)



— M. ARNAUD (à gauche), ingénieur chef de division au réseau routier — services touristiques et locations — congratulé par M. PRADELLE, chef du service du mouvement, à l'occasion de son départ à la retraite le mardi 11 juin.



— M. LOYAUTÉ, garçon de bureau au service commercial, est parti à la retraite. Le voici, en compagnie de son épouse, lors de la réunion donnée en son honneur le jeudi 20 juin.

juin 1974

ÉTUDES GÉNÉRALES Service GI

M. BODIN Roger, Insp. pl

PERSONNEL Service PA

Mme LEHAY Geneviève, chef bur. adj.
Mme RENARD Renée, OP ple.

Service P/CA

MM. BRISSET Roger, chef bur. adj.
GHEDBANE Mohamed, rec.

Service P/CLD

Mme LASSERRE Marguerite, mach. rec. CCIL

SERVICES FINANCIERS Service EC

M. PINSET Marcel, OP pl

RÉSEAU FERRÉ Service FE

Mme ALEXANDRE Marie-Louise, surv. rec. ple
MM. BARDOU Jacques, chef train pl
BARTHELEN Raymond, chef sect.
BOUCHON Philippe, conduct. SBT pl
Mme CHARRET Jacqueline, surv. rec. intérim.
MM. COLAS Charles, s/ch. gare
DECROIX Michel, chef train
DENIS Robert, conduct. SBT pl
FLEURY Roger, conduct. ASBT pl
HAGE François, chef train pl
Mme LAGORCE Yvonne, surv. rec. ple
Mme MOREAU Marie, surv. rec. ple
MM. OESTREICHER Jean, chef convois pl
OUDET Jean, chef train

Service FR

MM. CALMUS Paul, OP pl ajust.
FINET Robert, conduct. atelier pl
GOSALBES Hilaire, OQ pl soudeur

RÉSEAU ROUTIER Service RC

M. IZORCE Raoul, chef. bur.

Service RM

MM. BENES Joseph, mach. rec.
BEKAERT Jean, Insp. pl
BUATOIS René, contrôl.
COCO Julien, mach., rec.
LE CORRE Fernand, rec. pl

NICOLAS Maurice, mach. rec. pl
RUBERT Jean-Paul, mach. rec.
SCHATZ Charles, rec. pl
VALLIER Maurice, mach. rec. pl
Mme VAUCHER Jeannine, rec. bur.

Service RT

MM. BOUSCAREL André, contrem.
GAUTIER Augustin, OP
GOMES Robert, mach. rec. pl
POLL Arnold, mach. rec. pl

Service RA

M. GREVIN Georges, OQS rectif.

TRAVAUX NEUFS Direction N

M. FIUME Antoine, Insp. pl

Service NS1

M. DIEU Roger, Ing. ch. div.

SERVICES TECHNIQUES Service TF

MM. MICHOUX Marcel, contrem.
PUYHAUBERT Denis, contrem.

Service TV

M. CROISE Pierre, Insp. adj.
Mme PIERRE Geneviève, garde bar. ple

Service TB

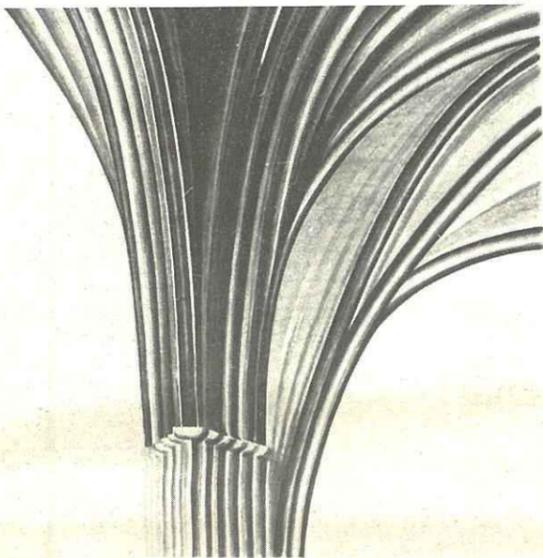
Mme LANDRON Jacqueline, CS adm.
M. RUFFIN Maurice, Insp. pl.

ALAIN RIFAUDOT N'EST PLUS

C'est avec une vive émotion que le 11 juin nous apprenions le décès, survenu au Service de chirurgie cardio-vasculaire de l'hôpital FOCH, de Monsieur Alain Riffaudot.

Ce jeune homme de 26 ans, qui fut chef de station à Richard Lenoir, avait subi avec succès une greffe cardiaque le 11 mai 1973.

Nous prions sa famille et ses nombreux amis de bien vouloir trouver ici l'expression de nos condoléances attristées.



d'avril à octobre EXCURSIONS RATP

Chaque année, la RATP organise à travers la France ainsi qu'à l'étranger, de nombreuses excursions. 70 circuits sont inscrits au programme de cette année.

Ces excursions ont lieu les dimanches et jours de fête et durent l'après-midi ou une journée complète.

EXCURSIONS

Journée complète

- Château d'Amboise
- La Sologne
- Visite d'une cave à Épernay-Reims
- Anvers : la ville de Rubens
- Ostende
- Le Touquet-Paris Plage
- Fécamp - Son port
- Cabourg et la côte fleurie

Après-midi

- Le Château Gaillard aux Andelys et l'église St-Sauveur
- Provins : les remparts, la tour de César
- Senlis : Mont St-Michel de l'Île-de-France
- Houdan
- L'abbaye de Royaumont
- Châteaux, étangs et forêt du Thimerais
- Rampillon : l'église des Templiers

ÉTRANGER

- Un jour à Bruxelles
- Ramsgate, l'élégante plage de la côte anglaise

Le départ de toutes les excursions s'effectue **Place de la Madeleine** (côté marché aux fleurs).

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux **Services touristiques de la RATP**, tél. : 265-31-18.

Le bureau est ouvert du lundi au samedi de 7 h 30 à 18 h 45, dimanches et fêtes : de 6 h 30 à 18 h, **Place de la Madeleine**

ou
du lundi au vendredi de 8 h 15 à 17 h 00
samedis, dimanches et fêtes de 8 h 15 à 12 h et 14 h à 17 h 00, **53, quai des**



QUOI DE NEUF DANS LE MÉTRO ?

Avril-mai

3 nouveaux escaliers mécaniques « compact » à « Saint-Lazare », « Montparnasse-Bienvenue » et « Château de Vincennes ».

1^{er} juin

Dans 6 stations du métro urbain, service assuré par un seul agent après 19 h 50.

30 juin

En raison de travaux, la ligne de Sceaux est limitée à *Port-Royal*. Reprise du service normal le lundi 30 septembre.

Le transport des voyageurs entre *Port-Royal* et *Luxembourg* est assuré par autobus.

1^{er} juillet

9 nouvelles stations de correspondances sont désormais placées chacune sous la responsabilité d'un seul chef de station dont le poste de travail est transféré dans la salle de distribution des billets.

— Les premières rames sur pneus roulent sur la ligne 6 « Charles de Gaulle - Étoile - Nation » par Denfert-Rochereau. L'équipement total de la ligne, compte tenu du service réduit d'été, s'achève fin juillet.

9 septembre

Mise en service du nouveau prolongement de la ligne 8 jusqu'à « Créteil-Préfecture ».

LE POINT SUR LES TRAVAUX

Mai

Après l'achèvement, en mars dernier, du tunnel nord à une voie du métro régional entre « Châtelet » et « Gare de Lyon », la machine ROBBINS commence le forage du tunnel sud entre le boulevard de la Bastille et « Gare de Lyon ».

A la station « Châtelet » du métro régional, les terrassements se poursuivent et le fond de la fouille est atteint.

Début des travaux de terrassement de la station Noisy I, à Noisy-le-Grand, de la ligne de *Marne la Vallée* du métro régional.

Jonction des lignes 13 et 14 du métro urbain : début de la construction des caissons pour la traversée sous-fluviale.

Juin

— Les travaux de gros œuvre de la section « Luxembourg - Châtelet » du métro régional entrent dans une phase active.

— Depuis le 30 juin et jusqu'au 29 septembre inclus, la station « Luxembourg » est fermée pour aménagement des quais et des voies.

— Derniers travaux d'aménagement des stations *Créteil - Université* et *Créteil - Préfecture* dont la mise en service est prévue au début septembre.



Derniers travaux à Créteil Préfecture

Clichés RATP — Travaux neufs

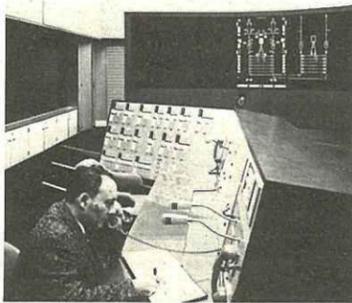
MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS Pavillon de Marsan

Dans le cadre de l'exposition « Matériaux-Technologies-Formes » organisée par le Centre de Création Industrielle, du 7 juin au 2 septembre 1974, présentation de trois maquettes du service des relations extérieures : une rame de métro de 1900, un autobus à impériale Brillié-Schneider type P2 de 1907 et une voiture de métro type 1930.

NOUVELLE RÉALISATION

Le poste central de distribution de l'énergie (PCE) du service des sous-stations (TS).

La distribution RATP de l'énergie électrique pour éclairage et courant de traction est assurée par 158 postes éclairage-force et 128 postes de redressement télécommandés depuis 4 postes haute tension (Denfert, Lamarck, Montessuy, Père-Lachaise). L'un de ces postes, celui de Lamarck est maintenant lui-même télécommandé depuis le nouveau poste central de distribution de l'énergie (PCE) installé dans l'immeuble Bourdon à proximité du PCC du réseau ferré. L'automatisation des autres postes haute-tension et leur télécommande depuis le PCE sont prévues pour la fin 1975. A cette même date, un équipement informatique sera mis en service au PCE pour apporter son aide à l'exploitation du réseau.



Atelier photo RATP — THIBAUT.

LA REINE DE SABA DANS LE MÉTRO



Atelier photo RATP — ROY.

La station Louvre du métro urbain, antichambre du musée du Louvre depuis 1968, vient d'être rénovée par les services techniques de la RATP. Elle a été présentée aux journalistes le 19 juin 1974. Les nouvelles œuvres les plus saillantes sont, sur le quai direction Vincennes, pour les antiquités orientales, le *taureau ailé* et le *griffon* en briques émaillées qui décoraient le Palais de Darius 1^{er} à Suse (6^{ème} siècle av. J.-C.) et pour le Moyen-Age français, deux statues-colonnes du 12^{ème} siècle provenant de Notre-Dame de Corbeil, *Salomon* et la *Reine de Saba*.

Sur le quai direction Neuilly, la *déesse Sekhmet* du nouvel empire (14^{ème} siècle avant J.-C.) présentée devant une photo-montage est l'une des œuvres les plus intéressantes des antiquités égyptiennes. Dans le cadre des antiquités grecques et romaines, retenons la célèbre « *Diane de Gabies* » réplique d'une statue grecque du 4^{ème} siècle avant J.-C.

QUE SE PASSE-T-IL SUR LE RÉSEAU D'AUTOBUS ?

23 avril

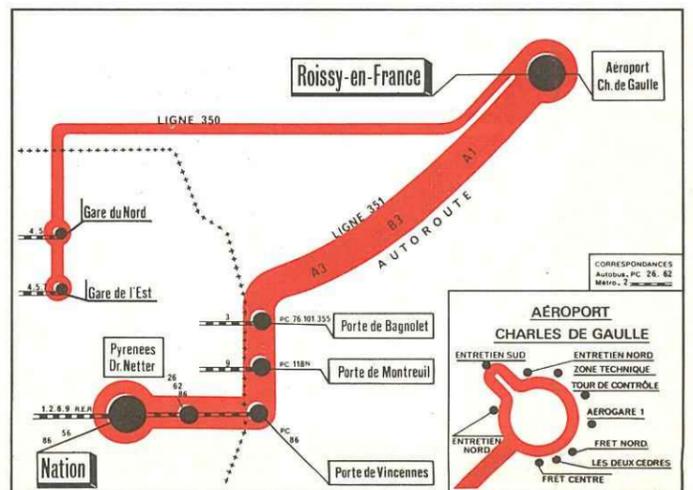
Mise en service de la commande centralisée des départs à la gare routière de Vincennes (*Château*) en même temps qu'un dispositif d'amélioration des correspondances entre métro et autobus.

4 juin

La ligne 124, Vincennes (*Château*) - Fontenay-sous-Bois (*Mairie*) est exploitée tous les jours avec du matériel standard à un seul agent.

24 juin

Une nouvelle ligne d'autobus pour Roissy. La ligne 351 dessert l'aéroport Charles-de-Gaulle à partir de la *place de la Nation*, tous les jours de la semaine, de 6 h à 21 h, en empruntant depuis la Porte de Bagnolet, les autoroutes A3, A86, B3 et A1.



25 juin

Mise en service, entre la *Porte de la Chapelle* et l'aéroport du Bourget, sur l'autoroute du Nord (A1), d'un couloir de circulation réservé aux autobus RATP, aux autocars Air-France, aux taxis et aux véhicules prioritaires.

Ce couloir, d'une longueur totale de 9,5 km, est situé sur la partie gauche de la chaussée et fonctionne toute la journée, en direction Nord seulement.

Juillet-septembre

La ligne 81 « *Porte de Saint-Ouen - Gare de Luxembourg* » prolongée jusqu'à *Port-Royal* et la ligne 38, assureront entre *Port-Royal* et *Luxembourg*, le transport des voyageurs de la ligne de Sceaux provisoirement limitée à la station « *Port-Royal* ».

14 KILOMÈTRES DE NOUVEAUX COULOIRS D'AUTOBUS

Le Conseil de Paris a approuvé au cours de sa session la création de 14 km supplémentaires de couloirs réservés aux autobus.

Ils seront situés *boulevard des Capucines, de la Madeleine, avenue de Clichy, rue de Courcelles, faubourg Saint-Antoine, boulevard de Magenta, rue de Rivoli, rue Royale, boulevard Saint-Germain, du côté des numéros impairs avenue des Ternes, boulevard Barbès et avenue d'Italie.*

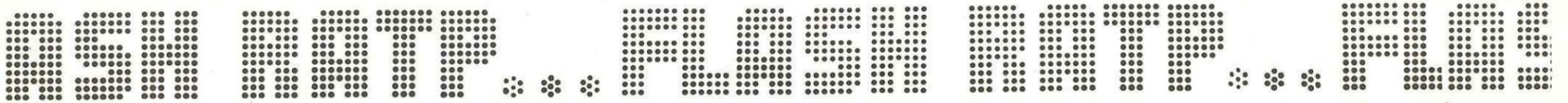
Un certain nombre de couloirs autour de la *gare Saint-Lazare* ont été adoptés en principe, à la condition qu'ils ne préjugent pas d'un plan d'aménagement de ce quartier que le Conseil se réserve d'examiner plus en détail ultérieurement.

Le Préfet de Paris réclamait également des couloirs réservés rue de Rennes, avenue Bosquet, rues Saint-Antoine et d'Alésia, environ 3 km supplémentaires, mais le Conseil de Paris s'y est opposé.

A LA STATION AUBER "RATP-EXPO"

Depuis le début du mois de juillet, le service des relations extérieures présente dans la *salle des échanges de la station Auber*, côté Havre-Caumartin, une exposition sur le métro urbain, le métro régional, les projets d'extension du réseau ferré, les autobus, les recherches RATP sur les transports nouveaux et l'assistance technique SOFRETU-RATP dans le monde entier.

En outre, un audiovisuel montre l'effort accompli par la RATP depuis sa création, il y a 25 ans, et trace les perspectives d'avenir.



FACE A LA PRESSE

15 mai

Au cours d'un déjeuner offert à l'Association de la Presse Parisienne, MM. BELIN et GIRAUDET ont exposé les problèmes et les projets de la Régie en ce qui concerne aussi bien les transports ferrés que les transports de surface.

10 juin

Présentation à la presse des travaux de construction du tronçon central du métro régional.



Atelier photo RATP — BARINET.

SILENCE ON TOURNE



Photo Jean THIERRY.

Dans le métro, pendant une semaine, l'auteur-réalisateur algérien RACHEDI a retracé, en images et en sons, les tristes péripéties de l'« EMIGRANT » sous les traits du comédien algérien HADJAJ BRAHIM (notre photographie).

LIVRE D'OR

23 avril

Une trentaine de techniciens du métro de Moscou sont reçus par la RATP. Après avoir assisté à un exposé illustré de diapositives, la délégation a visité le PCC Bourdon et a effectué un parcours sur les lignes 1, 7 et 17 (ligne de Saint-Germain-en-Laye) du métro.

10 mai

M. BELIN, Président du Conseil d'Administration, et M. GIRAUDET, Directeur Général, accueillent M. BARNUM, Secrétaire d'Etat aux Transports des États-Unis d'Amérique, et lui présentent le PCC Bourdon, le métro urbain puis le métro régional.



Atelier photo RATP — BARINET.

CENTRE INFORMATIQUE DE GESTION



Atelier photo RATP — THIBAUT.

Le centre information de la RATP, situé 187, rue de Bercy, a été inauguré officiellement le jeudi 13 juin par M. Giraudet, Directeur Général, en présence de responsables d'autres centres informatiques, des constructeurs, des personnalités de la Régie et du personnel du service de l'informatique. L'ordinateur 6050 étant en service depuis la fin 1971, cette manifestation coïncide avec le début du fonctionnement du réseau de télé-informatique.

UTPUR

UNION DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS ET RÉGIONAUX

La 21ème assemblée générale technique de l'UTPUR tenue à Perpignan du 21 au 24 mai 1974, a été marquée par l'adhésion de la RATP qui, au demeurant, suivait les travaux de cette association depuis plusieurs années.

L'UTPUR qui groupe les principales entreprises de transport en commun des villes françaises, permet d'intéressants échanges d'informations entre responsables connaissant les mêmes problèmes.

UITP

UNION INTERNATIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS

Réunion à Oslo en Norvège, les 30 et 31 mai, de la 33ème session du Comité International des Métros. La session prochaine aura lieu à Paris les 26 et 27 septembre.

23 mai

M. LACEK, Directeur Général des Transports de Prague, est reçu par M. BELIN, Président du Conseil d'Administration, qui lui fait visiter le métro, le PCC Bourdon et le Centre Régulateur du réseau routier.

30 mai

Les bourgmestres et maires des grandes villes d'Europe empruntent le métro entre la Défense et George V.

31 mai

400 membres français et américains de la société des Cincinnati (descendants des officiers ayant combattu au 18ème siècle pour l'indépendance des États-Unis d'Amérique) prennent le métro régional entre Auber et Saint-Germain-en-Laye.

28 juin

Les membres du Conseil d'Administration de la RATP visitent le chantier de la machine Robbins.

SPORTS

LES RÉSULTATS DE L'ÉCOLE TECHNIQUE

Cross

A l'épreuve de sélection de la Jeunesse Ouvrière, les cadets se classent 1^{ers}.

Le cross de l'« Équipe » voit l'École remporter la 1^{re} place (voir photo).

Gymnastique

Dans le championnat de la Jeunesse Ouvrière, victoire de l'École.

Au challenge du Groupe d'Étude et de Coordination, J.-C. RIBLET (2^e année) se classe 2^e des juniors et J.-M. AGNIEL (1^{re} année) 1^{er} des cadets.

Natation

Les juniors terminent seconds du relais de l'« Équipe » et du

Athlétisme

Au championnat de la Jeunesse Ouvrière, les juniors se classent 1^{ers} et remportent la coupe pour la 4^e année consécutive.

J.-L. BARRIER, apprenti de 2^e année participe aux championnats de France ASSU et réalise l'excellent temps de 15'32" sur 5 000 m obtenant ainsi la 5^e place.

Football

La coupe de la Jeunesse Ouvrière est remportée par l'équipe junior.

Hand-ball

Les cadets finissent 2èmes du tournoi organisé par le Groupe d'Études et de Coordination.

Volley-ball

L'équipe de l'École gagne la coupe de la Jeunesse Ouvrière.

UNE JOURNÉE SPORTIVE AU STADE DE LA CROIX-DE-BERNY

Le dimanche 22 septembre 1974, à partir de 14 h 30 au parc des sports de la Croix-de-Berny, seront organisées des compétitions d'athlétisme et de football, dans le cadre des rencontres US Métro-London Transport, ainsi que des exhibitions de nombreux autres sports. Le matin, à 8 h 45, à la salle du 18, rue Pascal (5^e), les Parisiens et les Londoniens s'affronteront lors

CROSS DE L'ÉQUIPE



Les jeunes athlètes de l'École Technique au cross de l'« Équipe », le

U.S. METRO TRANSPORTS

L'U.S.M.T. qui compte 34 sections, est l'un des plus grands clubs omnisports de France. Il nous a semblé utile de présenter à nos lecteurs, au fil des publications de « RATP Informations », une brève fiche « signalétique » des différentes sections. Nous commençons aujourd'hui par l'athlétisme.

athlétisme

Sport de base, en même temps que sport étalon, l'athlétisme sous sa forme la plus naturelle, course, saut, lancer, a été pratiqué par les premiers hommes et est considéré comme le plus ancien des sports. Les premières compétitions contrôlées remontent au 15^{ème} siècle avant notre ère, en Grèce et en Irlande. Dès le 10^{ème} siècle, les Jeux Olympiques, essentiellement athlétiques, virent le jour dans le Péloponnèse (voir les récits d'Homère dans l'Iliade). La plus ancienne performance qui soit parvenue à nous est celle d'un dénommé CHIONIS, de Sparte, qui en l'an 656 avant J.-C. aurait franchi 7.05 m en longueur.

L'athlétisme moderne, lui, a pris son essor au cours du 19^{ème} siècle en Angleterre : premier meeting officiel organisé en 1810 à l'académie royale de Sandhurst ; première piste d'athlétisme construite en 1850. En France, les premiers championnats officiels eurent lieu en 1888. Huit ans plus tard, les Jeux Olympiques rénovés par le baron Pierre de Coubertin confèrent l'universalité à ce sport exemplaire qui compte aujourd'hui des dizaines de millions de pratiquants.

A L'US MÉTRO

C'est dans le cadre du Parc des Sports de la Croix-de-Berny que l'on peut pratiquer l'athlétisme. Chaque jour, sous la direction de 8 entraîneurs, plusieurs dizaines d'athlètes (filles et garçons) viennent exercer et développer leurs qualités de vitesse, d'endurance, de détente ou de force dans la discipline athlétique de leur choix : Courses (vitesse, demi-fond, fond, obstacles); sauts (hauteur, longueur, triple-saut, perche); lancers (poids, disque, javelot, marteau).

EN BREF

Responsables : M. JARROT, Président - 206 52 38.
M. TURPAULT, Secrétaire - 702 57 94.

Entraînements :

Mardi : 18 h 00 à 20 h 30.
Mercredi : après-midi (École d'athlétisme).
18 h 30 à 20 h 30 (muscultation).
Jeudi : 18 h 00 à 20 h 30.
Vendredi : 18 h 30 à 20 h 30 (lancers).
Samedi : 15 h 00 à 18 h 00 (lancers et muscultation).
Tous les soirs à partir de 18 h 00 (demi-fond et fond).

Installations

- piste en cendrée de 333,33 m.;
- sautoirs en hauteur, perche, longueur et triple saut en matériau synthétique (Rubkor);
- plusieurs aires de lancers pour poids, disque et marteau.
- une salle de muscultation.

Classement

Fédération Française d'Athlétisme :

Dames et Hommes : division excellence nationale (parmi les 20 premiers clubs de France).

FSGT : Division nationale.

Meilleurs athlètes

Yves LE ROY, champion et recordman de France (décathlon).
Gilles GEMISSE-FAREAU, Michel LAUR, internationaux (décathlon).
Philippe BOBIN, champion et recordman de France « junior » (décathlon).
Milles ROY (disque) et LEDUC (longueur), internationales.

Ont participé aux championnats de France 1973 : BEHAGUEL, GUETTA, HOUDAYER, HEREAU, MARTINEZ, POMMIER, RASCALOU, Mme CHABASSIÈRE.

QUELQUES RÉSULTATS au 15 juin 1974



ATHLÉTISME

M. JARROT
Tél. 1973

Championnat de France inter-clubs excellence : l'équipe masculine est 6^e (sur 9) et l'équipe féminine se classe seconde de sa poule (6 clubs).

A signaler Y. LE ROY (48''3 sur 400 m et 2 m en hauteur), B. HOUDAYER (21''6 sur 200 m), J.-M. LEBON (3'56'' sur 1 500 m) et M. HEREAU, 18,425 km dans l'heure et 1 h 05'19''4/10 aux 20 km, qualifié pour la finale nationale.



Photo Poccard - Chapuis

Maurice HEREAU (ici en tête) 18,425 km dans l'heure, parmi les meilleurs coureurs de fond français.



AVIRON

M. ROSSIGNOL
Tél. 1968

Tests nationaux à Mâcon; en skiff, Mme SULIN 2^e, Mlle MASIASSE 6^e de la finale des premières, Mlle SALMON 3^e de la finale des deuxièmes et Mlle COLOGNI 1^{er} de la finale des troisièmes. Le deux barré homme, FRAISSE-COUCARDON prend la seconde place.



CANOË-KAYAK

M. VANDERMEULEN, tél. 1968
M. LAUNAY, tél. 4507

Épreuves de Licq-Atheray : en K1, J. SALAME, 3^e en slalom et 8^e en descente (qualifié pour le championnat de France cadet). **Critérium de Lathus** : A. LEBORGNE 21^e sur 54; CARRE (K1), 11^e de l'épreuve sélective du Châlaux et P. SALAME (K1), 12^e du critérium d'Eyrieux (qualifiés pour les championnats de France).



ÉCHECS

M. SAVALLE
Tél. 4279

Succès de l'U.S. Métro au **challenge USCF** (M. BENOIT 1^{er}, SAVALLE 3^e, PANTAIS 7^e et DIDELOT 14^e).



ESCRIME

M. STERN
Tél. 1968

Championnat d'Île-de-France par équipes : GAUDRY, BALME, LARHER et STERN parviennent en quart de finale. Le **Challenge USCF** est remporté par l'U.S. Métro, GAUDRY à l'épée et JEANNY au sabre sont vainqueurs.



HALTÉROPHILIE

M. JACQUET
Tél. 1968

FELI, DAVID, LEDOUX, PRUVOST et RICOUL remportent la Coupe de France de 3^e série.



JUDO-KARATÉ

M. GOUJON
Tél. 9736

3^e place de nos représentants au **Challenge USCF** — LEROY (2^e en toutes catégories), ANDRÉ (2^e en moyens) et LEPINAY (3^e en légers).



TENNIS

M. VELA
Tél. 3253

En **championnat de France de 1^{er} division nationale** : l'équipe 1^{er} dame est 1^{er} de sa poule. N. FUCHS parvient en 1/8^e de finale des **Internationaux de France** après avoir battu V. WADE l'une des meilleures joueuses mondiales.



HOCKEY SUR GAZON

M. PAILLARD
Tél. 1496

La première masculine est **championne de Paris** et termine 6^e du **championnat de France de nationale II**. Les dames sont **championnes de Paris de 2^e division** et se classent 6^e du **championnat de France de nationale II**.



TIR

M. BALLARD
Tél. 5968

L'U.S. Métro finit seconde du **championnat USCF** et remporte la coupe du challenge inter-sociétés (15 rencontres).



LUTTE

M. THÉVENOT
Tél. 3656

Championnat d'Île-de-France de gréco-romaine : DESCHAMPS, 1^{er} et DOUAL 2^e (68 kg) ainsi que BOETSCH et BRUN 1^{er} et 3^e des 82 kg (qualifiés pour les **championnats de France**).



MARCHE

M. COILBAULT
Tél. 8759 ou 726-61-81

DUNIACH, PRIEM et AUDRIX obtiennent les 5^e, 11^e et 12^e places du **championnat de Paris des 50 km** (organisation U.S. Métro). DUGAST se classe 10^e et DUNIACH 22^e du **championnat de France des 50 km**.



PENTATHLON MODERNE

M. JARROT
Tél. 1973

D. COLLADANT, 2^e des **championnats de France junior** est sélectionné en équipe de France senior ainsi que GAUDRY en coupe d'Europe.

SUR LE PODIUM

Philippe BOBIN - Athlétisme (décathlon)

Junior de deuxième année, il devient **recordman de France** de sa catégorie avec l'excellent total de 7071 points, succédant ainsi à son camarade de club Y. LE ROY meilleur décathlonien français (8 140 points).

Équipe première masculine de basket-ball

Après avoir été en tête de sa poule (12 clubs) durant toute la saison 73-74 dans le championnat de **Nationale III**, elle accède brillamment au difficile championnat de **Nationale II**.

DERNIÈRE MINUTE

● Yves LE ROY conquiert son 4^{ème} titre de **champion de France du décathlon** (8 070 points).

● Philippe BOBIN devient **champion de France** et pulvérise son précédent record : 7 387 points contre 7 071.